

Dossier no. 131

Evolution et impacts de l'écotourisme communautaire dans le nord de la Tanzanie

Fred Nelson

Novembre 2004



**International
Institute for
Environment and
Development**

Programme Zone Arides



Evolution et impacts de l'écotourisme communautaire dans le nord de la Tanzanie

Fred Nelson

Dossier no. 131

A propos de l'auteur

Fred Nelson est directeur du réseau pour la conservation communautaire (*Community Based Conservation Network*) de la *Sand County Foundation* (www.sandcounty.net) en Tanzanie. Au cours des six dernières années, son travail a porté sur la gestion communautaire des ressources naturelles, y compris les entreprises d'écotourisme local, dans le nord de la Tanzanie. Il peut être contacté par email : fnelson@habari.co.tz ; téléphone : +225-744 375 601 ; courrier : P.O. Box 8372, Arusha, Tanzanie.

Remerciements

Je tiens à remercier Mike Jones, Ced Hesse et Dave Peterson pour leurs commentaires sur les versions antérieures de cet article. Mes très sincères remerciements à Mike Jones pour la réalisation des cartes utilisées ici, ainsi qu'à Elizabeth Singleton pour avoir rassemblé les données sur les recettes du tourisme qui ont largement contribué à ce travail. Enfin, je suis reconnaissant de pouvoir ici rapporter certaines expériences du programme « Réseau tanzanien pour la conservation communautaire » (*Community Based Conservation Network Tanzania*) de la *Sand County Foundation*.

Table des matières

1. Introduction	1
2. L'évolution de l'écotourisme communautaire en Tanzanie	4
3. Expériences locales : trois études de cas dans le nord de la Tanzanie	10
3.1 Ololosokwan : faire de l'aliénation une opportunité	11
3.2 Sinya : conflits intérieurs, conflits extérieurs	20
3.3 Lac Natron : opportunités manquées	27
4. Analyse : les répercussions et les défis de l'écotourisme communautaire dans le nord de la Tanzanie	31
5. Conclusion	35
Bibliographie	37

1. Introduction

Il existe de solides arguments en faveur d'un rôle central de l'écotourisme dans la conservation et le développement rural de l'Afrique subsaharienne. Au cours des 10 dernières années, le tourisme dans cette région a connu l'une des plus fortes croissances du marché mondial, rendant cette industrie de plus en plus importante pour de nombreux pays d'Afrique orientale et australe (Organisation mondiale du tourisme, 2001). Dans la région, la plupart des entreprises liées au tourisme reposent sur les ressources naturelles (espèces sauvages, forêts, déserts et récifs de corail), ce qui crée d'importants stimulants économiques aux investissements locaux et nationaux dans la conservation de la biodiversité (Emerton, 1997 ; African Wildlife Foundation, 2001a et 2001b). Les activités touristiques qui exploitent les attraits naturels des régions rurales reculées peuvent constituer une importante source de revenus et de diversification économique (Ashley *et al.*, 2001 ; Organisation mondiale du tourisme, 2002). Dans les pays d'Afrique subsaharienne, le tourisme contribue donc de plus en plus tant aux stratégies de développement économique que de conservation de la biodiversité.

La Tanzanie est à la fois l'un des pays d'Afrique les plus pauvres au plan économique et les plus riches au plan biologique. Les recettes du tourisme sont passées de 65 millions de USD en 1990 à 725 millions de USD en 2001, tandis que ce secteur représente désormais environ 10 % du PIB tanzanien (Banque mondiale/AMGI, 2002). Le Président de la Tanzanie estime que le tourisme est une arme clé au sein d'une lutte intensifiée contre la pauvreté (RUT, 2002a), tandis que d'après la Stratégie nationale pour le développement rural, une stratégie pro-pauvres doit viser à créer des opportunités de gains économiques et d'autres bénéfiques liés aux moyens d'existence (RUT, 2001).

Les recettes issues du tourisme sont décisives pour préserver les ressources naturelles et la biodiversité de la Tanzanie. Ces activités, y compris les safaris photographiques et la chasse, sont cruciales pour maintenir l'un des plus grands périmètres protégés du monde (MRNT, 1998). En-dehors des limites des réserves et des parcs nationaux, le tourisme sur les terres communautaires peut créer des stimulants indispensables au maintien des

espèces sauvages et des autres ressources dans les zones non protégées.

Au cours des 10 dernières années, la rapide croissance du tourisme dans le nord tanzanien s'est accompagnée d'une prolifération d'entreprises commerciales situées sur des terres communautaires hors des destinations traditionnelles que sont les parcs nationaux. Cela est dû principalement à l'essor de cette industrie, ainsi qu'au besoin d'en diversifier les produits au-delà des parcs nationaux. Les pouvoirs publics ont néanmoins aussi encouragé la croissance du tourisme communautaire (*community-based tourism*) en reconnaissant le potentiel de ce secteur, aussi bien pour réduire la pauvreté rurale que pour conserver la biodiversité.

Le présent document examine comment le tourisme communautaire (voir Encadré 1 pour la définition de ce terme) a évolué dans le nord de la Tanzanie et en quoi il contribue à la conservation ainsi qu'au développement rural. Il aborde un certain nombre de sujets pertinents non seulement pour le développement et la conservation dans le nord tanzanien, mais aussi plus généralement pour la gouvernance des ressources naturelles et les moyens d'existence ruraux en Afrique de l'Est. Tout d'abord, un nombre croissant de communautés rurales du nord tanzanien signent actuellement des accords commerciaux avec des opérateurs privés, en vue de développer les entreprises d'écotourisme sur leurs terres. Ces accords offrent de nouvelles perspectives économiques importantes. Toutefois, la capacité des populations locales à en bénéficier se trouve compromise par d'autres parties, tout aussi désireuses de développer et de profiter d'un autre type de modèles de tourisme lié aux espèces sauvages sur les terres communautaires. Les conflits que suscite cette rivalité illustrent quelques-uns des défis fondamentaux à relever en matière de gestion des ressources naturelles et d'écotourisme communautaire en Tanzanie.

Encadré 1. Qu'est-ce que l'écotourisme communautaire ?

Ce dossier définit **l'écotourisme** comme « *le déplacement responsable vers des zones naturelles, susceptible de préserver l'environnement et d'améliorer les conditions de vie des populations locales* » (The Ecotourism Society, 2004). **Le tourisme communautaire** désigne plus précisément les activités ou entreprises liées au tourisme qui impliquent les communautés locales, se produisent sur les terres de ces dernières et exploitent leurs attraits culturels et naturels. **L'écotourisme communautaire** est donc un tourisme communautaire qui privilégie la découverte de régions dotées d'atouts naturels (par opposition aux sites urbains) et qui contribue à préserver l'environnement, ainsi que les moyens d'existence au niveau local.

Outre le défi que représente l'intervention de groupes extérieurs désireux de profiter de la situation aux dépens de la population locale, les communautés varient fortement dans leur capacité à gérer efficacement les entreprises, recettes et ressources associées au tourisme.

Les perspectives financières croissantes qu'offre le tourisme, les considérations institutionnelles liées au contrôle des ressources naturelles, ainsi que la capacité variable des populations locales à gérer les activités d'écotourisme sont trois questions qui illustrent tant le potentiel de l'écotourisme communautaire en Tanzanie que les défis qu'il doit relever. Elles démontrent également qu'une bonne gouvernance s'impose pour atteindre les objectifs de conservation et de développement rural dans la région.

Ce document présente trois études de cas situées dans des villages du nord tanzanien pour illustrer ces questions.

2. L'évolution de l'écotourisme communautaire en Tanzanie

Les atouts naturels et culturels de la Tanzanie constituent une base solide pour le développement de l'industrie du tourisme (Banque mondiale/AMGI, 2002). Le pays possède les plus grandes populations subsistantes de grands mammifères terrestres du monde, y compris les deux millions de gnous migratoires, les zèbres et les gazelles du plus vaste écosystème du Serengeti (Sinclair, 1995), ainsi que l'un des plus grands périmètres fauniques protégés d'Afrique, situé dans les 50 000 km² de la Réserve naturelle de Selous. On trouve cette abondance biologique dans un paysage spectaculaire et varié, comprenant notamment la vallée du Rift, les monts Kilimandjaro et Meru, le lac Victoria et le littoral de l'Océan indien, resté majoritairement intact.

Durant une bonne partie du siècle écoulé, les visiteurs étrangers se sont rendus en Tanzanie afin d'en découvrir les multiples atouts naturels. Initialement, la chasse dans le cadre de safaris constituait la principale activité touristique liée à la faune.¹ A l'indépendance de la Tanzanie en 1961,² le marché touristique africain commençait à s'orienter vers des activités moins destructives, tandis que l'Afrique de l'Est s'imposait parmi les principales destinations pour l'observation des espèces sauvages au lieu de la chasse. Les espèces sauvages semblaient ainsi acquérir un rôle important dans l'économie du nouveau pays, en générant recettes et investissements liés au tourisme. Prévoyant que le tourisme lié aux espèces sauvages deviendrait l'une des principales sources de devises du pays, le Président Julius Nyerere s'est laissé convaincre par des écologistes étrangers d'établir et d'apporter son soutien aux parcs nationaux largement pour cette raison (Hayes, 1977 ; Honey, 1999 ; Nelson *et al.*, à paraître).

Ce sont toutefois les propres politiques de Nyerere en faveur d'un développement socialiste qui ont largement empêché le tourisme d'enregistrer la croissance anticipée durant les 25 premières années de l'indépendance tanzanienne. Les politiques socialistes ont entraîné la

1. Les mémoires autobiographiques d'Ernest Hemingway, *Les vertes collines d'Afrique*, se déroulent dans les savanes du nord de la Tanzanie (Hemingway, 1936).

2. Le territoire du Tanganyika, qui fait désormais partie de la Tanzanie continentale, a obtenu l'indépendance de la Grande-Bretagne en 1961. La République unie de Tanzanie résulte de l'union du Tanganyika et des îles Zanzibar en 1964.

nationalisation de l'industrie et imposé des restrictions aux entreprises privées. Le pays voisin, le Kenya, a en revanche adopté des politiques plus capitalistes qui ont permis l'essor de son industrie touristique dans les années 1970 et 1980 (Honey, 1999). Ce sont le succès du Kenya et l'échec de la Tanzanie dans l'offre de services touristiques efficaces et attrayants, conjugués à d'autres conflits entre ces deux pays et leurs politiques et idéologies globalement divergentes, qui ont entraîné la fermeture de la frontière entre les deux nations en 1977. Cette action avait été motivée principalement par l'hostilité et la frustration de la Tanzanie face à l'arrivée à Nairobi de touristes étrangers par avion, qui utilisaient des entreprises kenyanes pour visiter les parcs tanzaniens (Honey, 1999).³ La fermeture de la frontière, destinée à obliger les touristes à recourir aux vols directs vers la Tanzanie et à utiliser les compagnies tanzaniennes pour visiter des attractions comme le Serengeti et le cratère de Ngorongoro, avait en fait interrompu l'afflux de touristes en Tanzanie, et l'industrie touristique du pays atteignait son point le plus bas entre 1977 et 1985.

Le tourisme ne fut pas la seule industrie étouffée par les politiques économiques socialistes de la Tanzanie. Pendant la même période, l'ensemble de l'économie du pays a connu un déclin général dû à des politiques inefficaces et à une gestion économique déficiente, exacerbée par une guerre coûteuse avec l'Ouganda en 1978-79 et la crise du pétrole de l'OPEP (Bigstein et Danielson, 2001). En 1986, après la démission de Nyerere, le nouveau Président, Ali Hassan Mwinyi, a accepté d'entreprendre des réformes de libéralisation économique au titre d'un accord d'ajustement structurel avec le Fonds monétaire international. Depuis lors, la Tanzanie connaît une reprise macro-économique marquée par une croissance annuelle du PIB atteignant 4-6 % ces dernières années (RUT, 2003).

Le tourisme s'est avéré important dans cette reprise. Grâce au changement de cap des mesures adoptées (dont la promotion des investissements étrangers et la privatisation des entreprises parapubliques), les atouts naturels du pays ont enfin permis à l'industrie de commencer à réaliser son potentiel. Au cours des années 1990, les recettes nationales du tourisme ont augmenté de plus de 10 % par an, tandis qu'en 2001 le tourisme représentait 12 % du PIB et 51,7 % des recettes d'exportation (Banque mondiale/AMGI, 2002 ; Banque mondiale, 2003).

3. Ajoutant l'insulte au préjudice économique, certains voyageurs kenyans sont même allés jusqu'à annoncer que le Serengeti et le mont Kilimandjaro faisaient partie du Kenya.

Le gros des investissements dans le tourisme s'est concentré dans un petit nombre de parcs nationaux et de périmètres de conservation de la région nord du pays, qui sont mondialement célèbres : Serengeti, Ngorongoro, Tarangire, lac Manyara et mont Kilimandjaro.⁴ Par exemple, le nombre de visiteurs du Parc national de Tarangire a plus que quadruplé, passant de 15 716 en 1989-90 à 63 031 en 2002-03, cette dernière année ayant rapporté 1 528 215 USD au Parc (Parcs nationaux de Tanzanie, données inédites).

Dès le milieu des années 1990, cette hausse des investissements touristiques et du nombre de visiteurs avait entraîné la surexploitation des principales destinations du nord tanzanien. Les opérateurs ont alors commencé à chercher des façons de diversifier leurs produits vers d'autres régions (MRNT, 2002b). Les périmètres protégés, tels que le Serengeti et le Tarangire, sont entourés de terres communautaires qui offrent un produit touristique à bien des égards plus riche que celui des parcs (Nelson, 2003). Dans ces régions et d'autres zones où les espèces sauvages sont très mobiles et migratoires, les terres hors des parcs peuvent présenter autant de spécimens sauvages à certaines époques de l'année que les périmètres protégés eux-mêmes (Foley, 2004). Les terres communautaires étant toutefois moins développées et moins équipées en infrastructure touristique, elles peuvent offrir une expérience plus exclusive et plus reculée de la vie en milieu sauvage aux touristes qui en ont les moyens financiers, contrairement aux parcs nationaux de plus en plus saturés. En outre, sur les terres communautaires, il est possible de pratiquer des activités comme la randonnée, l'équitation et les expéditions nocturnes d'observation de la faune en voiture (qui sont toutes interdites ou restreintes dans les parcs nationaux). Enfin, les terres communautaires confèrent au tourisme un élément culturel qui est absent des parcs, où la population locale n'est pas autorisée à résider.

Grâce à ces atouts et face à la nécessaire diversification de l'industrie touristique en plein essor dans le nord tanzanien,⁵ les entreprises initiales de tourisme communautaire ont consisté en des campements non permanents et des activités de randonnées pédestres destinées aux touristes étrangers à

4. Zanzibar est une autre région qui a attiré une concentration d'investissements dans le tourisme, pour les produits liés au littoral et aux vacances en bord de mer.

5. Au moment de la rédaction de ce document, la Tanzanie a sans doute atteint le plus haut volume de visiteurs et de recettes touristiques de son histoire. On constate une sur-réservation de 25 à 30 % des hôtels et des pavillons dans les parcs du circuit nord, qui ne peuvent satisfaire la demande face à l'afflux de touristes dans la région en pleine saison (juillet-août).

un coût très élevé, par le biais de voyagistes basés à Arusha. A la fin des années 1990, environ 25 villages ruraux du nord tanzanien s'adonnaient à une forme d'activité touristique permanente ou temporaire, généralement en partenariat avec une ou plusieurs entreprises privées.

L'établissement de ces accords initiaux entre voyagistes privés et communautés locales a été rendu possible par des lois régissant la façon dont les villages tanzaniens gèrent leurs affaires. Selon la législation tanzanienne en matière d'administration locale,⁶ les villages constituent l'unité d'administration fondamentale en milieu rural. Tous les membres adultes d'une communauté composent l'Assemblée villageoise.⁷ Celle-ci élit à son tour un Conseil villageois comptant 15 à 25 membres, sous la direction d'un Président villageois. Les Conseils villageois sont des personnes morales qui peuvent être propriétaires de biens, intenter des procès ou être poursuivies en justice et s'engager par contrat auprès d'autres parties (Nshala, 2002). La législation de l'administration locale donne également aux villages le droit d'élaborer leurs propres arrêtés, soumis à l'approbation du district, qui peuvent servir à établir et mettre en application la réglementation locale (voir Encadré 2). En outre, les lois foncières de la Tanzanie confèrent au Conseil villageois l'autorité et la responsabilité de gérer les terres du village en représentation de la communauté (Wily, 2003).⁸

Ces dispositions légales permettent aux voyagistes de travailler avec un groupe de personnes donné (le village), qui réside dans un périmètre clairement délimité (les terres villageoises) et qui est administré par une personne morale démocratiquement élue, capable d'engager des contrats juridiques (le Conseil villageois). Ces arrangements institutionnels se sont révélés décisifs pour le développement initial d'un tourisme communautaire. Depuis lors, ils ont joué un rôle important en facilitant la mobilisation de nombreux efforts de gestion communautaire des ressources naturelles en Tanzanie (Dorobo Tours and Safaris and Oliver's Camp Ltd, 1996 ; Wily et Mbaya, 2001 ; Nelson et Ole Makko, à paraître).

En élaborant des accords touristiques avec les communautés locales, souvent les entreprises répondaient non seulement aux possibilités du marché, mais elles agissaient aussi par prévoyance écologique. Certains

6. Principalement la Loi de 1982 sur l'administration locale (Administration des districts).

7. En termes de taille, les Assemblées villageoises regroupent généralement de 2 000 à 5 000 personnes, qui représentent plusieurs centaines de ménages.

8. La Loi foncière de 1999 et la Loi sur le foncier villageois de 1999.

des premiers investisseurs en écotourisme communautaire ont su reconnaître le rôle clé du tourisme dans la préservation du paysage, en canalisant les bénéfices obtenus vers les communautés rurales situées autour des périmètres protégés (Dorobo Tours and Safaris and Oliver's Camp Ltd, 1996). Tout aussi conscient de l'importance de créer des bénéfices locaux, le Gouvernement tanzanien a réalisé des investissements dans le tourisme sur des terres communautaires au titre de stratégies de conservation des espèces sauvages et de réduction de la pauvreté. La Politique tanzanienne sur les espèces sauvages (1998) a spécifiquement demandé à placer les futurs grands projets touristiques hors des périmètres protégés afin d'en réduire les répercussions négatives et de mieux en partager les bénéfices avec les communautés locales (MRNT, 1998). Le Ministère des ressources naturelles et du tourisme, par l'intermédiaire de sa Division des espèces sauvages, a prêté son appui aux entreprises initiales d'écotourisme communautaire dans les villages adjacents aux Parcs nationaux du Serengeti et du Tarangire. Le Ministère a déclaré ces activités compatibles avec sa politique en faveur de la canalisation des bénéfices tirés des espèces sauvages vers les communautés locales (Dorobo Tours and Safaris and Oliver's Camp Ltd, 1996 ; Groupe de travail sur les espèces sauvages, 2002).

La plupart des entreprises de tourisme communautaire se trouvent sur les terres des communautés pastorales qui résident près des périmètres protégés, comme le Serengeti et le Tarangire. La pauvreté est endémique et grandissante dans ces régions. Le nombre de têtes de bétail par habitant a diminué du fait de la croissance démographique humaine, conjuguée à la perte de vastes surfaces de terres de parcours au profit des parcs nationaux et à la suite d'investissements extérieurs (Mwalyosi, 1992 ; Igoe et Brockington, 1999). L'agriculture y est une activité négligeable en raison de la pluviosité faible et très variable, alors qu'il existe peu de possibilités de subsistance et d'emploi hors de l'agriculture.

Le développement au milieu et à la fin des années 1990 d'un tourisme de type villageois dans le nord tanzanien, en tant que source de revenus réelle et potentielle, s'est donc avéré à la fois important au niveau économique et ironique sur le plan historique. Le tourisme était prêt à diversifier les moyens d'existence dans les zones où la quantité de bétail diminuait et où il existait peu d'alternatives. C'est toutefois le tourisme fondé sur les espèces sauvages qui avait initialement favorisé l'établissement de périmètres protégés par l'Etat, tels que les parcs nationaux,

entraînant l'expulsion des populations locales et la perte de terres traditionnelles. Cela avait appauvri davantage encore de nombreuses communautés rurales de la région. L'écotourisme communautaire permettrait dorénavant aux villages de tirer directement profit des entreprises de tourisme situées sur leurs terres en les contrôlant de manière contractuelle.

Ainsi, à la fin des années 1990, un ensemble de dynamiques et de facteurs avait entraîné l'essor de l'écotourisme communautaire dans le nord de la Tanzanie, notamment :

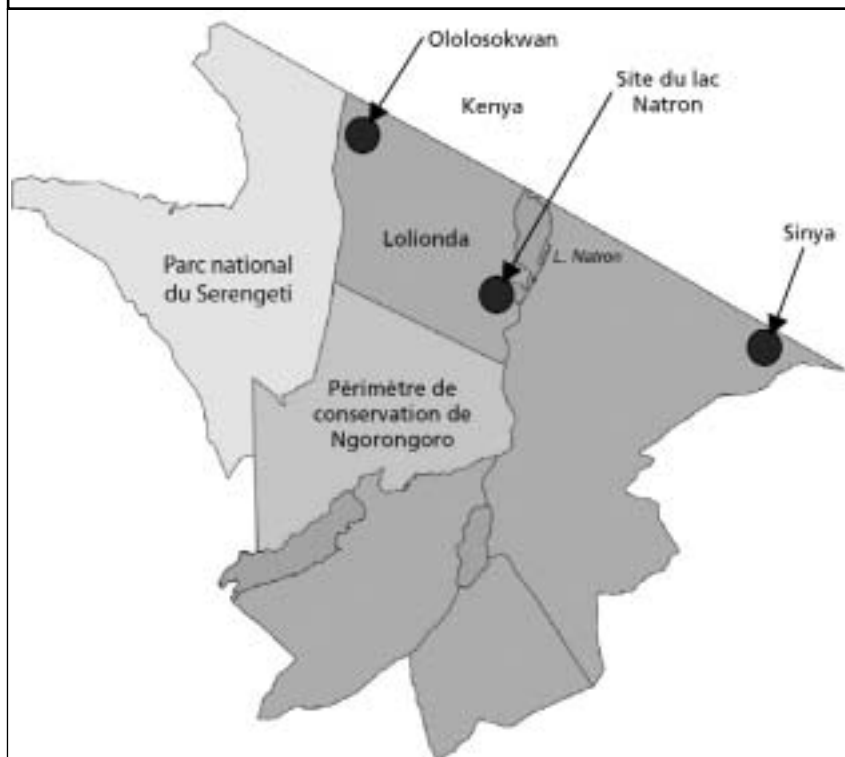
- le rapide développement de l'industrie touristique régionale et nationale, conjugué au besoin consécutif de diversifier le tourisme au-delà des produits liés aux parcs nationaux classiques ;
- les pressions économiques sur les régions rurales du nord tanzanien, qui ont favorisé le soutien de la population locale aux activités de subsistance non agricoles, telles que le tourisme ;
- l'évolution des politiques de réduction de la pauvreté et de gestion des ressources naturelles, qui a encouragé le tourisme communautaire comme un moyen de créer des revenus et de stimuler la conservation au niveau local ; et
- l'existence d'institutions d'administration locale et d'occupation foncière au niveau des villages, qui a permis de former des accords contractuels entre opérateurs privés et communautés locales.

A la fin du siècle dernier, le dialogue sur les politiques de développement rural et la conservation des espèces sauvages dans le nord de la Tanzanie privilégiait l'écotourisme communautaire. Une situation permettant de favoriser à la fois les populations locales, les entreprises touristiques et la conservation semblait désormais plus qu'envisageable. Il était dans l'intérêt des communautés pastorales de préserver et d'exploiter les espèces sauvages qui coexistaient depuis longtemps avec leur bétail dans les zones de pâturage des savanes (Wøien et Lama, 1999). Sur le terrain, la mise en œuvre de ces scénarios a confirmé le potentiel de l'écotourisme communautaire, tout en révélant des difficultés plus importantes que prévu il y a cinq ans.

3. Expériences locales : trois études de cas dans le nord de la Tanzanie

Plus d'une décennie s'est écoulée depuis les débuts de l'écotourisme communautaire au niveau des villages dans le nord de la Tanzanie (Dorobo Tours and Safaris and Oliver's Camp Ltd, 1996 ; Wøien et Lama, 1999 ; AWF, 2001b). Ce chapitre dresse le bilan de ces expériences dans trois villages pastoraux différents, répartis dans le nord de la Tanzanie. Il s'attache ensuite à déterminer si les efforts accomplis pour établir un lien entre les moyens d'existence et la conservation des espèces sauvages à travers l'investissement touristique au niveau des villages ont porté leurs fruits, et offre quelques conclusions clés.

Figure 1. Carte du nord de la Tanzanie indiquant les trois villages étudiés



3.1 Ololosokwan : faire de l'aliénation une opportunité

Le village d'Ololosokwan se situe dans la Division Loliondo du district de Ngorongoro, à proximité du Parc national du Serengeti et de la Réserve nationale Massaï Mara au Kenya (voir la Figure 2). Il possède quelques-unes des terres villageoises les plus riches en espèces sauvages de toute la Tanzanie. Des centaines de milliers de gnous traversent le village chaque année lorsqu'ils migrent de Massaï Mara vers les plaines du Serengeti, et un ensemble de grands mammifères et prédateurs vit sur le territoire du village.

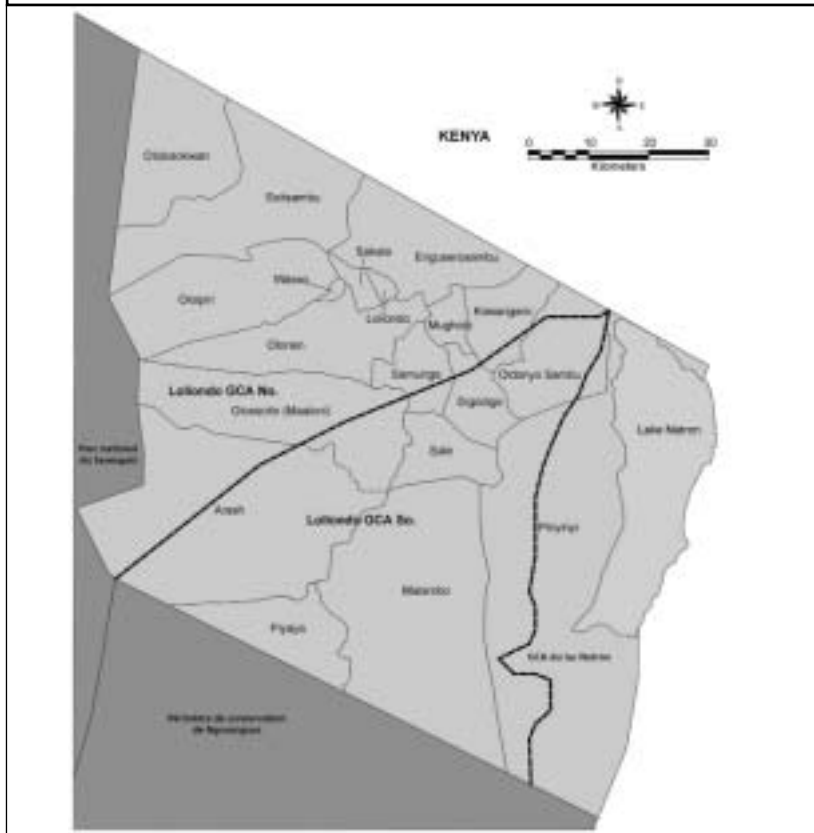
La communauté compte environ 3 500-4 000 personnes, dont plus de 90 % sont des Massaïs agropastoraux de la section Purko. Les villageois sont relativement aisés par rapport aux pasteurs d'autres régions du nord tanzanien. Par exemple, leurs voisins du Périmètre de conservation de Ngorongoro possèdent des exploitations qui représentent moins du tiers des leurs (Galvin et Thornton, 2001).

Les Massaïs du district de Ngorongoro ont été impliqués dans des désaccords au sujet des droits aux terres locales et de la conservation des espèces sauvages pendant une bonne partie des 50 dernières années (Homewood et Rodgers, 1991 ; Lane, 1997 ; Shivji et Kapinga, 1998). A Ololosokwan, les pasteurs ont perdu l'accès aux pâturages lors de la création du Parc national du Serengeti en 1959. Les différends concernant par exemple les délimitations villages-parcs ont persisté pendant la majeure partie des quatre dernières décennies, tandis que les rapports entre les communautés locales et la direction des parcs sont restés tendus, comme dans de nombreuses régions d'Afrique de l'Est. Ces expériences ont rendu les communautés méfiantes à l'égard des intérêts officiels de conservation des espèces sauvages (KIHACHA, 2002 ; Nelson et Ole Makko, à paraître). Aggravant encore ces conflits historiques, l'Etat a, à la fin des années 1980, proposé la saisie de vastes portions de terres pastorales dans la région de Loliondo, en vue d'investissements agricoles extérieurs. Ce type de projets était à l'époque répandu dans d'autres régions du nord tanzanien, telles que le Simandjiro, mais à Loliondo le militantisme actif de la communauté est parvenu à repousser cette tentative d'aliénation (Igoe et Brockington, 1999 ; Nelson et Ole Makko, à paraître).

Dans ce contexte, Loliondo est l'un des premiers secteurs du nord tanzanien à avoir proposé des activités d'écotourisme sur ses terres

communautaires. Dès le milieu des années 1990, un certain nombre de voyageurs exploitaient le vaste secteur « sauvage » de Loliondo, de grande qualité, tout en contribuant à la conservation du Serengeti en canalisant les recettes de l'écotourisme communautaire vers les villages locaux (Dorobo Tours and Safaris and Oliver's Camp Ltd, 1996). Les recettes villageoises étaient initialement modestes, mais ces initiatives ont ouvert la voie à l'écotourisme communautaire dans le nord de la Tanzanie et dans tout le pays.

Figure 2. Localisation du village d'Ololosokwan, dans la partie nord-ouest du district de Ngorongoro, près du Parc national du Serengeti et de la Réserve nationale de Massaï Mara (au Kenya)



Les lignes continues illustrent les délimitations approximatives des villages, tandis que les lignes en pointillés illustrent comment les zones de contrôle de la chasse au gibier (*Game controlled areas, GCA*) chevauchent les terres villageoises. Source : O'Malley, 2000.

Les origines de l'écotourisme dans le village d'Ololosokwan sont empreintes de subterfuge et de controverse. Au début des années 1990, un investisseur qui prétendait être éleveur de bétail a obtenu le titre de propriété d'environ 12 500 hectares de terres situées dans le nord-ouest d'Ololosokwan, près du Parc national du Serengeti et de la Réserve nationale de Massaï Mara, en recourant à divers stratagèmes qui ne sont toujours pas élucidés. Lorsque la communauté a découvert qu'en réalité cet investisseur n'envisageait pas l'élevage, mais le tourisme, et qu'un conflit avait surgi concernant la quantité de terres vendues et les procédures utilisées pour la transaction, elle a engagé des poursuites judiciaires. Elle a perdu son procès pour récupérer la propriété, mais le président de Tanzanie, Benjamin Mkapa, a répondu aux protestations locales en restituant les terres au village et en révoquant le titre de l'investisseur. Entre-temps toutefois, le bail avait été racheté auprès de l'investisseur initial par une grande entreprise d'écotourisme d'Afrique du Sud qui souhaitait installer un pavillon de chasse sur ce site privilégié, dans le cadre de son portefeuille nord tanzanien. Lors de la restitution des terres à Ololosokwan par le transfert présidentiel, l'entreprise a dû choisir entre renoncer à son acquisition ou négocier l'accès auprès du village. Elle a choisi cette dernière option, créant ainsi le premier grand projet d'écotourisme commercial à Loliondo.

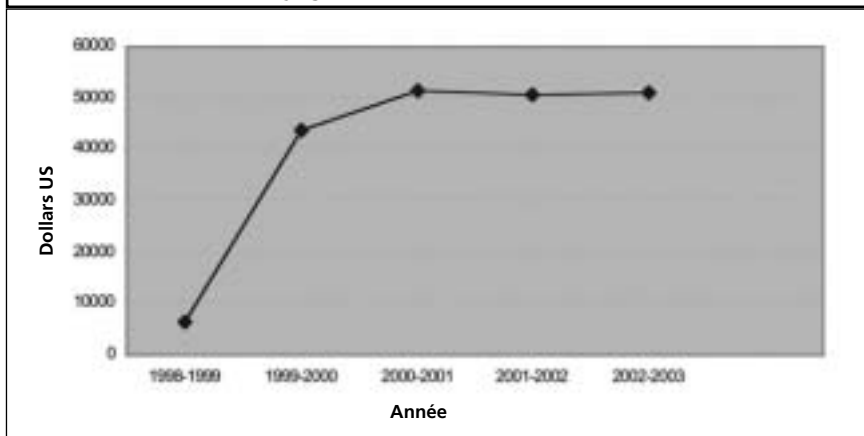
Le contrat de 1999 entre le village et l'entreprise assure des revenus non négligeables à Ololosokwan : un loyer annuel de 25 000 USD, majoré de 5 % par an, pour pouvoir accéder aux 12 500 hectares de terres.⁹ Il y a aussi une redevance de 3,15 USD par personne et par nuitée pour les visiteurs qui séjournent dans le petit « éco-pavillon » de luxe, ainsi que des frais pour l'atterrissage d'avions charters sur la piste à proximité du pavillon. Entre 1999 et 2003, les revenus du village d'Ololosokwan sont passés de 31 600 USD à 37 640,98 USD (Groupe de travail sur les espèces sauvages, données inédites).

Une fois cette entreprise bien implantée à la fin des années 1990, Ololosokwan a également mis au point une source supplémentaire de recettes par le biais de l'écotourisme. Cela a consisté à construire un camping très simple non loin de Klein's Gate, l'entrée nord-ouest du Parc national du Serengeti. Avec l'aide de l'African Wildlife Foundation et de la direction du Parc national du Serengeti, Ololosokwan a commencé à accueillir des entreprises de tourisme dans ce camping. Ces voyageurs

9. Soit environ 22 % de la superficie totale du village, d'approximativement 57 500 hectares.

versaient au village 20 USD par touriste par nuit, en plus d'un droit d'admission de 10 USD versé au Conseil du district de Ngorongoro. En 2003, ce camping rapportait à la communauté 18 066,53 USD supplémentaires¹⁰ (Groupe de travail sur les espèces sauvages, données inédites).

Figure 3. Recettes du tourisme perçues par le conseil villageois d'Ololosokwan via les frais de bail du voyageur et le versement des nuitées, 1998-2003



Source : Groupe de travail sur les espèces sauvages, données inédites.

Ololosokwan est le meilleur exemple d'écotourisme communautaire en Tanzanie en termes de revenus pour le village. Ce succès est dû à deux facteurs : la demande internationale grandissante d'un tourisme lié aux espèces sauvages en Tanzanie et le fait que le village ait recouru aux rouages politiques pour récupérer les terres qu'il avait perdues.

Grâce à la hausse des recettes du tourisme qui a lieu depuis la fin des années 1990, le budget annuel du conseil villageois est passé de seulement 2 500 USD environ en 1995-97 à une moyenne de 57 000 USD entre 2000 et 2002 (Nelson et Ole Makko, à paraître). En 2002, les recettes du tourisme représentaient plus de 90 % des revenus du conseil (Nelson et Ole Makko, à paraître). Ces revenus ont financé un éventail d'améliorations au niveau collectif et individuel, allant des services sociaux (écoles, dispensaires, bureau du village etc.) aux subventions individuelles pour

10. Ce chiffre comprend 13 593,21 USD virés sur le compte bancaire du conseil villageois au titre de la redevance par nuitée, 2 723,32 USD versés à certains villageois pour leur main-d'œuvre et 1 750 USD sous forme de dons en nature réalisés par les entreprises au profit du village.

les services médicaux et les frais de scolarité secondaire et universitaire. Selon Masara (2000), la perception locale est que les villageois d'Ololosokwan pensent désormais que les espèces sauvages, et le tourisme non destructif en particulier, peuvent contribuer sensiblement à leur économie et au progrès social.

Les ressources du village ont également été réinvesties dans la conservation de ses ressources naturelles. Quatre gardiens villageois chargés de la protection de la faune reçoivent chacun environ 50 USD par mois pour contrôler l'exploitation des ressources dans la région, en collaboration avec la direction du pavillon. Un plan villageois d'occupation des sols a été préparé et approuvé. Il prévoit de mettre de côté environ 80 % des terres du village sous forme de pâturages pour le bétail, une occupation foncière compatible avec les activités liées aux espèces sauvages¹¹ et au tourisme. La portion occidentale des terres villageoises près du Parc national du Serengeti est entièrement affectée au pacage traditionnel de saison sèche, ce qui revient à créer une zone tampon avant le parc qui préserve l'itinéraire de migration des gnous à leur passage par le village. Le village a adopté des arrêtés (voir Encadré 2) qui rendent ces plans d'occupation des sols juridiquement contraignants (Nelson et Ole Makko, à paraître). Ces arrêtés couvrent également la gestion des recettes tout en exigeant que le conseil villageois présente des rapports trimestriels à l'assemblée villageoise, qui autorise les dépenses.

Encadré 2. Arrêtés villageois et planification de l'occupation des sols en Tanzanie

La Loi de 1982 sur l'administration locale autorise les conseils villageois à créer des arrêtés pour mieux aménager le village. Ces arrêtés doivent être approuvés par l'assemblée villageoise et le conseil du district et ils ne doivent pas être incompatibles avec d'éventuelles réglementations nationales ou de district. Sous réserve qu'ils remplissent ces conditions et respectent les procédures, les arrêtés villageois deviennent partie intégrante du code juridique et sont exécutoires dans les instances judiciaires.

Au cours de la dernière décennie, les arrêtés villageois sont devenus un élément central de la gestion communautaire des ressources naturelles en Tanzanie. Ils ont servi à mettre

11. La compatibilité des espèces sauvages avec le pastoralisme transhumant des Massaïs est l'une des raisons de la persistance des espèces sauvages à Ololosokwan et dans les villages environnants. Campbell et Borner (1995) signalent que, contrairement aux régions à l'ouest du Parc national du Serengeti, l'occupation pastorale des terres à l'est du parc national, à Loliondo, n'a pas entraîné de modification sensible de la densité de populations d'animaux sauvages de part et d'autre des délimitations du périmètre protégé.

au point une gestion forestière communautaire dans tout le pays et figurent officiellement dans les règlements de la Division forestière et apicole pour la gestion forestière communautaire (MRNT, 2001). De même, les règlements de la Division des espèces sauvages prévoient le développement d'arrêtés villageois dans le cadre de la formation de Périmètres de gestion des espèces sauvages gérés par la communauté (Division des espèces sauvages, 2003).

Les arrêtés sont utiles parce qu'ils peuvent contribuer à accroître le contrôle local sur les ressources communautaires, ainsi qu'à favoriser la prise de décisions et les processus de planification participatifs au sein du village. Par exemple, certains arrêtés sont intervenus dans des initiatives forestières communautaires visant à mettre fin à l'exploitation en accès libre des forêts locales, grâce à l'établissement de réglementations destinées aux exploitants forestiers, ainsi qu'à des mesures punitives en cas d'infractions (Wily *et al.*, 2000). Ces réglementations équivalent souvent à des plans d'occupation des sols garantis par le droit local. Cette délimitation des terres villageoises peut s'avérer importante pour prévenir les conflits entre l'expansion agricole et le maintien de terres de pacage dans les zones agropastorales. La législation foncière tanzanienne exige désormais cette délimitation entre l'exploitation foncière individuelle (l'agriculture par ex.) et l'exploitation collective (forêts, pacage).

Les arrêtés se sont révélés importants dans le développement d'un écotourisme communautaire dans le nord de la Tanzanie pour un certain nombre de raisons. Ils offrent des mécanismes juridiquement contraignants pour l'exploitation et la gestion des recettes du tourisme. Les réglementations sur la notification et la responsabilité peuvent être importantes pour institutionnaliser la transparence et permettre à l'assemblée villageoise de tenir leurs leaders pour responsables. Les plans de délimitation des sols permettent également de veiller à ce que les terres ne soient exploitées que pour le tourisme et le pacage, et non converties à l'agriculture.

Les impératifs de notification et autres clauses de ces arrêtés peuvent renforcer la capacité du village à gérer les revenus du tourisme. Par exemple, l'Assemblée villageoise d'Ololosokwan a réalisé un audit des comptes du village en 2003, pour s'assurer que les fonds étaient bien répartis, dépensés correctement et conformément à la réglementation. Cet audit a fourni une analyse détaillée des fonds perçus et dépensés par le village, tout en offrant des recommandations en vue d'améliorer les procédures de rapport et de notification. Cela illustre combien Ololosokwan est capable de gérer des entreprises de tourisme et combien la croissance du tourisme local a encouragé la gouvernance interne des institutions.

Ololosokwan a manifestement bénéficié de l'écotourisme communautaire. Le village possède de meilleurs moyens financiers tant au niveau individuel que collectif, ce qui a créé de nouvelles possibilités de développement. La

démarche de développement de l'écotourisme a contribué à améliorer la capacité de la communauté à gérer ses ressources naturelles, comme l'illustrent ses arrêtés et plans d'occupation des sols. Ces développements se sont également révélés avantageux pour la conservation des espèces sauvages en général, en encourageant une planification de l'occupation des sols susceptible de préserver la plupart des terres communautaires en vue d'exploitations intégrées bétail-espèces sauvages. Enfin, l'évolution de l'écotourisme communautaire à Ololosokwan a aidé à diversifier l'industrie du tourisme dans le nord de la Tanzanie, renforçant ainsi la prospérité et la solidité de la région.

Les principaux obstacles aux entreprises touristiques d'Ololosokwan provenaient de conflits d'intérêts extérieurs dans ce scénario local par ailleurs positif. Ces intérêts tournent autour de la valeur des espèces sauvages et des autres ressources du village par rapport au tourisme et autres activités commerciales, tandis que les difficultés sont venues à la fois de l'administration du district et de l'administration centrale.

L'administration centrale, par le biais du Ministère des ressources naturelles et du tourisme (MRNT), affecte toute la zone de Loliondo en tant que concession de chasse touristique (voir Encadré 3 expliquant la gestion de la chasse touristique en Tanzanie). La concession actuelle date de 1993, année de son octroi à un individu des Emirats arabes unis au titre d'une opération controversée à l'époque (MERC, 2002). Toutes les terres villageoises d'Ololosokwan se trouvent à l'intérieur de cette concession de chasse et des conflits ont éclaté périodiquement entre les activités de chasse et les autres activités touristiques (Masara, 2000). Le MRNT a adopté des règlements destinés à gérer la chasse par les touristes, pour tenter d'interdire les activités touristiques sur toutes les terres où l'on pratique la chasse (terres situées aussi bien sur des périmètres de conservation publics que des terres villageoises) (Masara, 2000 ; Nshala, 2002). L'article 16.5 de ces règlements stipule que :

« Il est interdit à quiconque de pratiquer la chasse touristique, l'observation de la faune, le safari photographique, le safari pédestre ou tout autre safari touristique lié aux espèces sauvages à l'intérieur d'un bloc de chasse ou de tout périmètre faunique protégé hors du Périmètre de conservation de Ngorongoro et du Parc national, sauf avec l'accord écrit de la Direction des espèces sauvages, préalablement sollicité et obtenu » (MRNT, 2000 ; notre traduction).

Le but de ces règlements était de prévenir les conflits entre tourisme et chasse touristique, en hausse depuis l'essor du tourisme communautaire dans des régions comme Loliondo. Bien qu'ils n'aient pas été appliqués,¹² ces règlements représentent une tentative manifeste de la part des autorités chargées des espèces sauvages d'accroître le contrôle central des activités touristiques pratiquées sur les terres villageoises, en partenariat avec les communautés rurales (Nelson *et al.*, à paraître). La concession de chasse de Loliondo étant lucrative pour l'administration centrale (MRNT, 2002a), celle-ci souhaite en assurer la pérennité à Ololosokwan et dans les villages environnants.

Encadré 3. La gestion de la chasse touristique en Tanzanie

La Tanzanie possède l'une des plus grandes industries du safari de chasse en Afrique (Leader-Williams *et al.*, 1996), tandis que la chasse génère d'importantes recettes pour le maintien de nombreux périmètres protégés, tels que la Réserve naturelle de Selous (Baldus et Cauldwell, 2004). Les estimations de la valeur annuelle de la chasse pour la Tanzanie varient largement et les données relatives aux recettes des concessions de chasse sont peu transparentes. Baldus et Cauldwell (*ibid.*) estiment toutefois la valeur brute annuelle de l'industrie à environ 27 millions de USD, ainsi que les recettes de la Division des espèces sauvages à environ 10 millions de USD.

La chasse touristique est gérée par la Division des espèces sauvages du Ministère des ressources naturelles et du tourisme selon un système de « blocs de chasse », qui sont des zones de concession louées à bail à des sociétés privées pour des mandats de cinq ans (bien qu'un bail puisse être résilié après révision annuelle). Ces blocs existent tant dans les réserves naturelles, où personne n'habite, que sur les terres villageoises habitées par les communautés rurales. Les communautés locales qui résident dans les zones louées pour la chasse n'ont pas la possibilité officielle de choisir le bailleur de leur périmètre et elles ne reçoivent aucun paiement pour la chasse qui se déroule sur leurs terres, bien que 20 % environ des recettes de la chasse reviennent à l'administration du district.

Le système d'occupation et de gestion des sols établi au niveau local par la législation foncière tanzanienne, conjugué au contrôle central des espèces sauvages et de leur exploitation par le système de concession de chasse touristique, ont créé un conflit de juridictions sur les terres villageoises, les autochtones et les autorités centrales rivalisant pour le contrôle des décisions en matière d'occupation foncière (Masara, 2000 ; Jones, 2001 ; Nshala, 2002). Au cours des cinq dernières années, ces conflits se sont généralisés et ancrés dans la dynamique de gestion des ressources naturelles et d'occupation des sols du nord tanzanien.

12. D'après Nshala (2002), cette non-application des règlements s'explique en partie par le fait que l'on tente de réglementer des aspects du tourisme qui sont hors du champ d'application de la Loi de 1974 sur la conservation des espèces sauvages.

Le Conseil de district de Ngorongoro¹³ a également remis en question les entreprises de tourisme communautaire en arguant que les recettes issues des voyagistes ou des pavillons devaient lui être versées, au lieu d'aller directement au village (Masara, 2000). Le 14 avril 2000, le village a reçu une lettre du Conseil de district de Ngorongoro, affirmant que le contrat du village avec l'entreprise sud-africaine de pavillons de chasse était inopérant et hors la loi (*ibid.*). En outre, selon Ndoinyo (2002), la joint venture pavillons-village avait soulevé une forte opposition des représentants du district et de la région. L'échec de cette tentative par le district d'entraver ou de capter les recettes touristiques du village illustre là encore la capacité de la communauté à résister aux pressions extérieures pour contrôler la base des ressources locales. Même dans le cas de la concession de chasse gérée centralement, Ololosokwan a assez bien réussi à surmonter les effets négatifs du conflit, en vue de maintenir ses activités touristiques en dépit d'importantes pressions politiques et juridiques extérieures. L'efficacité avec laquelle le village a empêché les intervenants extérieurs de s'emparer des ressources locales, ainsi que les recettes qu'elles génèrent, constitue l'un des principaux enseignements que l'on peut tirer de l'expérience d'Ololosokwan en matière d'écotourisme communautaire au cours de la dernière décennie (Nelson et Ole Makko, à paraître).

Bien que le village ait progressé en dépit de ces pressions, les conflits n'ont pas été anodins. Après avoir augmenté rapidement lorsque les grands investissements touristiques ont commencé en 1998-99, les revenus du village semblent désormais plafonner à environ 51 000 USD par an (voir Figure 3). Les conflits avec la concession de safaris de chasse de Loliondo freinent toute croissance supplémentaire du tourisme dans la région et expliquent probablement ce plafonnement des recettes villageoises. La saison de chasse va de juillet à décembre chaque année et pendant une partie de cette période, particulièrement de juillet à septembre, de nombreux voyagistes évitent toute la région de Loliondo (cela concerne particulièrement les voyagistes qui utilisent le camping d'Ololosokwan, car le pavillon est en activité toute l'année, que la chasse

13. Les districts représentent l'échelon d'administration entre le niveau local (villages) et national. Les conseils de districts se composent de conseillers élus dans des sections électorales, qui comprennent plusieurs villages. Les districts sont chargés d'administrer les services à la population locale, ainsi que de domaines tels que la sécurité et la perception d'impôts. En termes de ressources naturelles, les districts gèrent les Réserves forestières de l'administration locale, souvent en collaboration avec les villages, tandis qu'ils administrent également l'exploitation des espèces sauvages par un système national de « chasse par les résidents ». Les districts ne jouent toutefois pas de rôle important dans la gestion des terres, sauf pour aider les villages à planifier l'occupation des sols et la démarcation des zones, ainsi que pour émettre les certificats adéquats et approuver les plans et arrêtés villageois.

soit ouverte ou pas). A Loliondo, l'antagonisme entre safaris de chasse et écotourisme existe depuis plus d'une décennie, tandis qu'au-delà du conflit direct sur le terrain à Ololosokwan, ces rivalités ont fortement entravé le développement général de Loliondo en tant que destination touristique (Groupe de travail sur les espèces sauvages, 2002).

3.2 Sinya : conflits intérieurs, conflits extérieurs

Le village de Sinya, situé dans le Conseil de district de Monduli, est une autre communauté pastorale Massaï du nord tanzanien. Comme Ololosokwan, le village est limitrophe avec le Kenya, mais cette fois à proximité du mont Kilimandjaro. Sinya comprend une grande portion de la partie tanzanienne du vaste écosystème d'Amboseli, qui totalise environ 5 000 km² et est centré sur le Parc national d'Amboseli au Kenya.¹⁴ Couramment appelée Kilimandjaro occidentale, la portion tanzanienne de cet écosystème couvre approximativement une superficie triangulaire définie par le Kilimandjaro à l'est, le mont Longido à l'ouest et le mont Meru au sud (voir Figure 4).



Source : Poole et Reuling, 1997.

14. Kiunsi (1993) estime que la portion tanzanienne du vaste écosystème d'Amboseli s'étend sur 1 440 km², l'écosystème couvrant 5 200 km² au total.

Les terres de Sinya, d'approximativement 600 km², figurent parmi les régions les plus arides du nord de la Tanzanie, parce qu'elles se trouvent dans « l'ombre pluviale » du mont Kilimandjaro. Avec des précipitations annuelles qui n'atteignent que 200-400 mm, même les cultures de terres sèches aux plus faibles rendements sont impossibles, si bien que le pastoralisme représente l'unique occupation foncière traditionnelle. Comme à Ololosokwan, les terres de Sinya sont jalonnées d'importants parcours migratoires et périmètres de dispersion pour les espèces sauvages. Sinya est un lieu de passage pour les gnous et les zèbres qui se déplacent vers le sud, depuis le Parc national d'Amboseli vers les plaines de Ngasurai pendant la saison humide. Au cours de la dernière décennie, la région a pris de l'importance pour la population d'éléphants d'Amboseli, qui totalise désormais 1 200 animaux (Blanc *et al.*, 2003). Depuis que le problème du braconnage de l'ivoire a été rectifié dans le nord tanzanien à la fin des années 1980 et au début des années 1990, les éléphants sont progressivement revenus dans la région depuis leur bastion d'Amboseli. A la fin des années 1990, environ 50 éléphants parcouraient régulièrement la région de Sinya, tandis qu'on a observé récemment plus de 150 spécimens en une seule journée (Poole et Reuling, 1997 ; J. Teigell, *comm. pers.*).

La proximité du village par rapport au Parc national d'Amboseli de l'autre côté de la frontière, la récupération de la population locale d'éléphants et le boom du tourisme national des années 1990 sont autant de facteurs qui ont contribué à l'essor de la demande de tourisme à Sinya. S'agissant initialement d'activités de campement mobiles dans la brousse, à petite échelle et à coût élevé, les visites de touristes ne rapportaient au village que 1 000 à 3 000 USD par an en 1998-99. En 2000, le volume de touristes venus visiter Sinya augmentait lentement, tandis qu'un certain nombre de voyageurs basés à Arusha envisageaient des investissements plus permanents.

Comme à Ololosokwan, à Sinya et dans le reste du bassin du Kilimandjaro occidental, les premières entreprises d'écotourisme ont reçu le soutien des pouvoirs publics à plusieurs niveaux. La Division des espèces sauvages a appuyé l'établissement du Kilimandjaro occidental en tant qu'initiative « pilote » de conservation communautaire (Centre de services en conservation communautaire, 1997). Le Conseil de district de Monduli a commandé un Plan directeur relatif au tourisme, lequel a recommandé de développer le Kilimandjaro occidental en tant que site d'écotourisme communautaire avec la collaboration des villages locaux (Robford

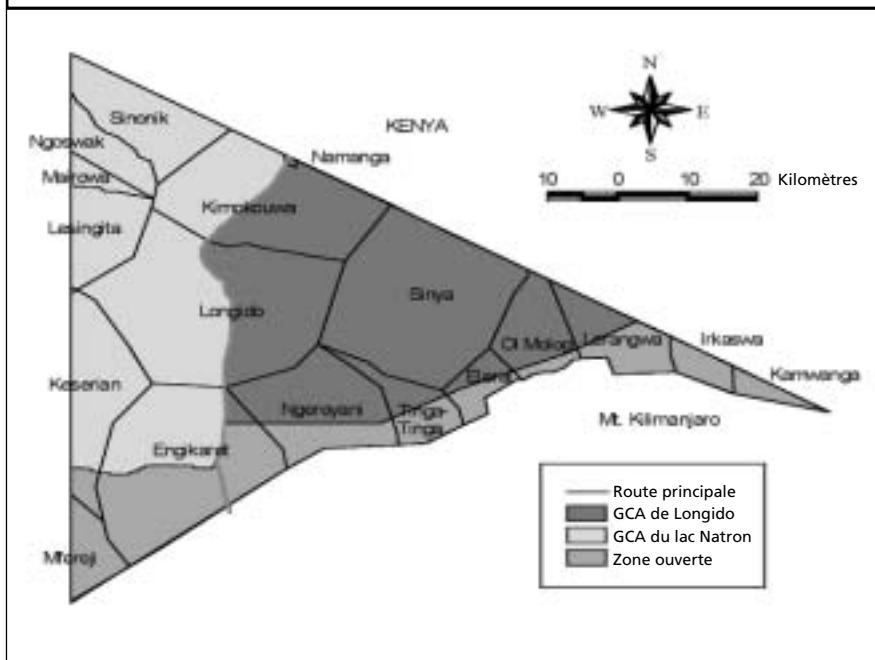


**Mont
Kilimandjaro**

Tourism, 1999). Le projet a reçu l'adhésion des organisations en faveur de la conservation, qui s'inquiétaient de la diminution des espèces sauvages dans le Kilimandjaro occidental en raison du braconnage et qui soutenaient la participation de la communauté à la gestion des espèces sauvages pour y remédier (Centre de services en conservation communautaire, 1997 ; Poole et Reuling, 1997). Deux personnes, chacune de Sinya et de six autres villages proches, ont été formées en tant que gardiens chargés de la protection de la faune dans les villages, tandis qu'en 1998-2000 un certain nombre d'organisations de défense de la conservation œuvraient pour sensibiliser la population et renforcer les capacités en gestion des ressources naturelles au niveau des villages. A Sinya, un comité sur les ressources naturelles a été formé dans le cadre du conseil villageois, tandis que de nombreuses réunions ont été tenues sur les thèmes du développement touristique et de la gestion des espèces sauvages.

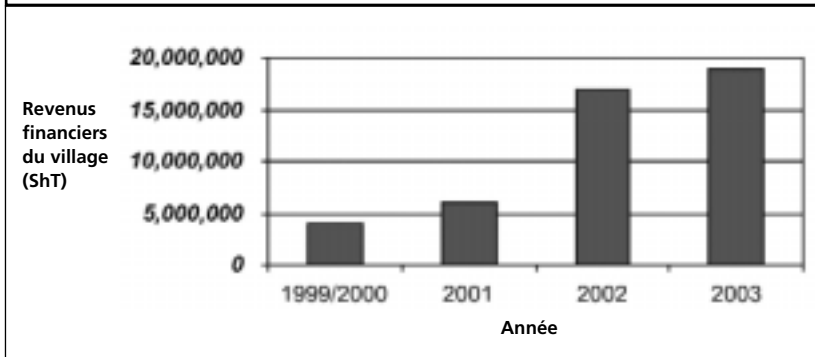
Cependant, alors que l'écotourisme communautaire commençait tout juste à s'établir dans le Kilimandjaro occidental, l'orientation a brusquement changé au niveau local et national, avec l'adoption des Règlements de 2000 sur la chasse touristique (voir la section sur Ololosokwan plus haut). Comme à Ololosokwan, toutes les terres du village de Sinya se trouvent dans le périmètre d'une concession de chasse touristique (voir Figure 5) qui réclame l'accès exclusif aux espèces sauvages s'y trouvant. Des conflits sont apparus entre les voyageurs du Kilimandjaro occidental et le titulaire de la concession de chasse (Masara, 2000). Ces conflits sur le terrain, conjugués à l'interdiction théorique du tourisme dans les blocs de chasse, décrétée par les Règlements sur la chasse touristique, ont découragé les investissements en écotourisme à Sinya et dans les villages environnants en 2000-01.

Figure 5. Recouplement de la concession de chasse touristique (GCA de Longido) avec les terres villageoises de Sinya et des communautés environnantes



En dépit de cette confusion institutionnelle et du renversement apparent de politique, passée du soutien de l'écotourisme communautaire sur les terres villageoises à son interdiction, un voyageur s'est présenté et a commencé à formuler un accord commercial avec Sinya. Après l'approbation officielle de l'initiative au niveau national par le Centre d'investissements de Tanzanie (malgré l'illégalité théorique de ces entreprises selon les Règlements sur la chasse touristique), un contrat a été signé en 2002, assurant au village des droits de nuitée de 20 USD. Les revenus du tourisme obtenus par le village ont augmenté rapidement au cours des cinq dernières années (Figure 6). Les perspectives individuelles liées aux activités touristiques, qui ont évolué jusqu'à offrir un camp de luxe permanent, se sont également développées grâce à l'emploi et à l'acquisition de produits artisanaux locaux.

Figure 6. Revenus du tourisme perçus par le village de Sinya, 1999-2003 (en 2004, 1 USD = 1 100 ShT)

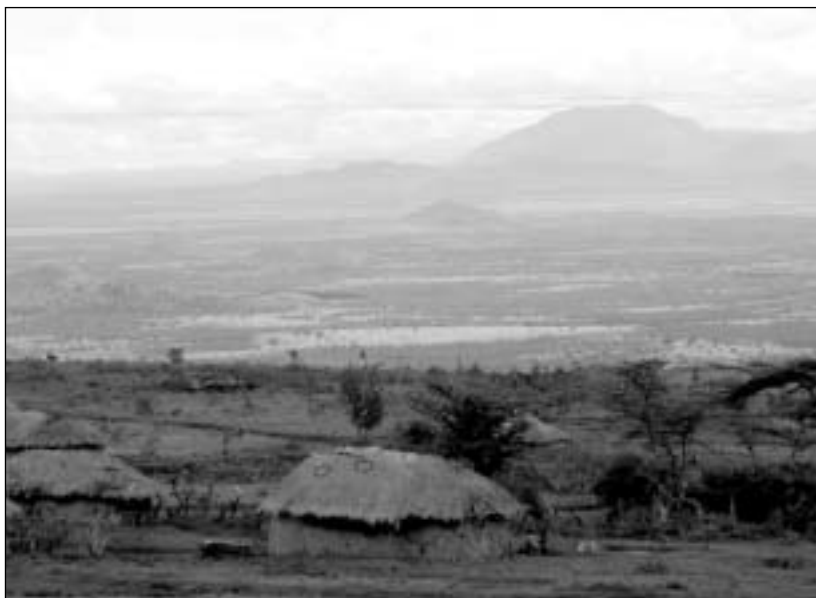


Comme à Ololosokwan, les revenus du tourisme ont fortement stimulé la conservation des espèces sauvages à Sinya. En quelques années seulement, les grands mammifères de la région sont passés du statut de ressource coûteuse¹⁵ avec laquelle la communauté avait co-existé au fil des années, à celui de source appréciable de revenus collectifs et d'emploi individuel. A Sinya, les revenus ont été investis dans des priorités d'infrastructure liées aux services sociaux conventionnels, notamment la construction du dortoir de l'école primaire et l'entretien des installations d'approvisionnement en eau.

15. A Sinya, la principale source de conflits hommes-espèces sauvages réside dans la prédation par les lions, léopards et hyènes tachetées, ainsi que dans les conflits avec les éléphants qui détruisent les canalisations et réservoirs d'eau des villages.

Sinya a toutefois rencontré des difficultés quant à l'administration de cette nouvelle source de recettes. Bien que certaines recettes aient été destinées à des projets communautaires socialement utiles, une grande partie d'entre elles n'a pas été investie correctement. Au cours des cinq dernières années, trois présidents de conseils villageois différents (normalement en fonction pendant cinq ans) ont été destitués en raison de controverses relatives à l'emploi des fonds du tourisme, ainsi qu'à des décisions de gestion des ressources naturelles. Le village s'est donc retrouvé sans président pendant une bonne partie de 2002-03 sous l'effet des querelles de la communauté liées à la direction du village, ce qui a entraîné une grave confusion dans son administration. Le village n'a pas adopté d'arrêtés, afin de réglementer ses procédures de rapport et notification ou d'encourager une gestion transparente. L'un des grands points faibles de Sinya réside dans le faible taux d'alphabétisation de l'ensemble de la communauté pastorale.

Sinya a mal investi ses revenus du tourisme au cours des récentes années, en raison de l'instabilité du conseil villageois, de ses faibles capacités de gestion financière dues au manque d'alphabétisation, ainsi que de l'insuffisance de mécanismes de transparence dans l'emploi des fonds en



Sinya est situé dans le bassin occidental du Kilimandjaro

l'absence d'arrêts villageois. Les revenus du tourisme ont certes rapporté des avantages économiques, mais ils représentent une source de division et de conflit au sein de la communauté. Jusqu'à présent à Sinya, l'éco-tourisme communautaire s'est fortement caractérisé par des conflits internes liés à la mauvaise gestion des recettes.

Ces conflits ne sont toutefois pas dus uniquement à des problèmes locaux en matière de capacités et de responsabilité. Comme à Ololosokwan, la situation à Sinya s'est vue fortement influencée par des tentatives extérieures de contrôler les précieuses ressources naturelles. Ces conflits ont culminé en 2002 avec l'arrestation de la direction de l'entreprise voyageuse, qui aurait bafoué les dispositions des Règlements sur la chasse touristique interdisant les activités touristiques dans les blocs de chasse (Mbaria, 2002). Le tourisme s'est néanmoins développé à Sinya en dépit de ces interférences de la justice, tandis que la partie plaignante n'a pas obtenu d'ordonnance permettant d'interrompre les activités touristiques à Sinya pendant la durée des poursuites.

Ainsi, comme à Ololosokwan, Sinya a connu des conflits entre les parties désireuses de s'approprier le contrôle des ressources locales liées aux espèces sauvages. La raréfaction grandissante des espèces sauvages dans certaines zones du Kilimandjaro occidental n'a fait qu'exacerber la situation. Dans la région de Sinya, la croissance du tourisme à la fin des années 1990 a coïncidé avec la diminution des espèces sauvages dans une grande partie du bloc de chasse de Longido (où se trouve Sinya), en raison du braconnage de gibier (Poole et Reuling, 1997 ; Barnett, 2000 ; Nelson, 2000). Il est probable que ces facteurs aient fortement contribué à mettre en conflit le tourisme et les activités de chasse touristique dans la région.

Comme à Loliondo, Sinya a jusqu'à présent pu maintenir ses entreprises d'écotourisme en dépit des interventions judiciaires agressives des pouvoirs publics et des intérêts extérieurs. À Sinya, les investisseurs privés dans le tourisme ont recouru efficacement à l'approbation officielle du Centre d'investissements de Tanzanie, afin de contrer les décrets du Ministère des ressources naturelles et du tourisme, découlant des Règlements sur la chasse touristique. Le fait que des organismes publics différents défendent des positions directement contradictoires sur les investissements touristiques liés aux terres villageoises met en évidence la confusion qui entoure actuellement le développement du tourisme et la gestion des espèces sauvages dans le nord tanzanien. Cette confusion

alimente les conflits sur le terrain. Bien que l'écotourisme communautaire ait prospéré à Sinya, de tels conflits entraînent des coûts importants et non quantifiables en temps et en ressources, tant pour le secteur privé que pour les acteurs de la communauté locale. En définitive, les conflits à Sinya illustrent non seulement la gravité de la concurrence pour l'accès aux ressources, mais aussi l'insécurité des investissements du secteur local et privé dans l'écotourisme communautaire du nord tanzanien, du fait des renversements de politiques et des contradictions institutionnelles.

3.3 Lac Natron : opportunités manquées

Le lac Natron, vaste bassin intérieur placé sous l'escarpement de la vallée du Rift, se trouve à mi-chemin environ entre le Serengeti à l'ouest et le Kilimandjaro à l'est. Ce lac alcalin de 55 km de long abrite le site de nidification d'environ 80 % de la population mondiale de petits flamants et est l'un des deux marécages tanzaniens à avoir reçu la classification de site Ramsar¹⁶ (Baker et Baker, 2002). Parmi les plus arides du nord tanzanien, cette région est peu peuplée. Deux villages situés dans les démarcations, Pinyinyi et Engare Sero, bordent la rive occidentale du lac dans le district de Ngorongoro (la rive orientale du lac se trouve dans le district de Monduli). Dans la région, l'exploitation des terres est majoritairement pastorale, l'aridité des sols empêchant presque toute activité agricole d'importance.

Le tourisme s'est développé plus lentement près du lac Natron qu'à Loliondo ou dans le Kilimandjaro occidental, en raison de l'inaccessibilité de la région (six à huit heures de voiture sur piste nécessaires depuis Arusha), de son climat souvent torride et d'une plus faible densité d'espèces sauvages. De surcroît, un certain nombre d'incidents de banditisme par des *shifita*¹⁷ somaliens se sont produits en 1998-2000, rendant la situation sécuritaire peu propice à la réalisation d'importants investissements dans le tourisme.

Compensant toutefois certaines de ces difficultés, la région du Natron possède quelques-uns des paysages les plus spectaculaires du nord tanzanien. Le plus impressionnant d'entre eux est le volcan actif

16. Au titre de la Convention sur les zones humides d'importance internationale signée dans la ville iranienne de Ramsar en 1971.

17. *Shifita* est un terme employé en Afrique de l'Est pour désigner des brigands armés semi-nomades, souvent des Somaliens venus du Kenya oriental ou de l'ancienne Somalie.

d’Oldoinyo Lengai (massaï pour « Montagne de Dieu »), qui attire également les touristes désireux de faire de l’escalade. Le spectacle de plusieurs millions de flamants sur le lac, accompagnés de nombreux autres oiseaux d’eau, confère également au lac Natron un attrait naturel unique qui le distingue des autres régions du circuit nord. Ces atouts, conjugués à l’amélioration en cours des infrastructures et de la situation sécuritaire, ont fait du lac Natron l’une des régions les plus en vue pour diversifier et étendre le circuit touristique du nord de la Tanzanie (Programme de développement touristique, 2002).

Les investissements existants, limités, se concentrent dans le village d’Engare Sero à l’extrémité sud du lac, la plus facilement accessible. Engare Sero abrite deux campings appartenant à un voyageur, ainsi qu’un modeste pavillon de chasse sous tentes qui appartient à une autre entreprise. Cependant, contrairement à Sinya ou à Ololosokwan, aucun de ces projets ne possédait d’accord contractuel entre l’entreprise de tourisme et le village. Les terres du pavillon ont été acquises directement par une entreprise à laquelle le village a accordé un titre de propriété, tandis que celles des deux campings ont apparemment été colonisées et développées sans aucune autorisation locale. Le propriétaire des deux campings ne verse rien au village, tandis que le pavillon à tentes s’acquitte d’une redevance de 5 USD par nuitée, considérablement inférieure à celle de la plupart des villages de la région.

En conséquence, Engare Sero possède peu d’enjeux dans les revenus générés par le nombre croissant de touristes qui se rendent sur les terres et qui dorment sur les sites du village. Un portail a été installé à l’extrémité sud d’Engare Sero, obligeant chaque touriste pénétrant dans la zone à verser 15 USD.¹⁸ Ce n’est toutefois pas le village qui perçoit cette somme, mais le Conseil du district de Ngorongoro. Parce que le village d’Engare Sero ne s’est pas positionné de manière à contrôler et gérer les activités touristiques réalisées dans la région, le village estime que les revenus qu’il perçoit grâce aux redevances du pavillon n’atteignent qu’approximativement 2 500 USD par an, soit seulement 5-10 % de ceux que rapporte le tourisme à Sinya ou Ololosokwan (Ujamaa–Community Resource Trust and Sand County Foundation –Tanzanie, 2004).

18. Le District a récemment suspendu l’exploitation de ce portail, en raison de préoccupations concernant l’administration de la collecte de cette redevance (M. Ngoitiko, *comm. pers.*).



**Touristes près
du village
d'Engare Sero**

Ainsi, en dépit du volume croissant de touristes qui visitent la région du lac Natron (Oldoinyo Lengai se trouve également sur les terres villageoises d'Engare Sero), la communauté n'est pas propriétaire des entreprises existantes et s'est trouvée largement exclue des bénéfices générés par ces activités. Contrairement à Ololosokwan et Sinya, les atouts naturels d'Engare Sero ne se sont pas traduits en avantages économiques sensibles à travers l'écotourisme communautaire.

Les raisons de cette disparité et le fait que la communauté ne contrôle pas l'écotourisme sur ses terres résident largement dans l'inaccessibilité de la région du Natron, ainsi que dans le manque d'information et de

participation au niveau du village. La communauté, y compris son conseil villageois, ne possédait que des connaissances limitées du tourisme, des responsabilités liées à l'administration du village et des droits fonciers et même des entreprises touristiques des communautés avoisinantes, comme celles d'Ololosokwan (Ujamaa–Community Resource Trust et Sand County Foundation – Tanzanie, 2004).

Un facteur lié à cette inaccessibilité réside dans l'absence de mécanismes compétents susceptibles de développer le tourisme et la gestion des ressources communautaires à Engare Sero. Ololosokwan et Sinya ont tous deux fait l'objet de nombreux efforts de renforcement des capacités et de vulgarisation par les groupes en faveur de la conservation, les organisations de la société civile et les autorités chargées des espèces sauvages dans les périmètres protégés. Engare Sero n'a reçu pratiquement aucune de ces aides, ce qui a fortement freiné son accès aux services d'information et de soutien.

Les objectifs et les intentions du secteur privé importent tout autant. Aussi bien à Sinya qu'à Ololosokwan, les entreprises de tourisme bien implantées qui ont investi dans les zones communautaires ont reconnu d'emblée que les recettes villageoises et la conservation des espèces sauvages étaient liées, et que la capacité des espèces sauvages à créer des revenus en faveur des communautés locales était décisive pour leur survie hors des périmètres protégés (par ex. Dorobo Tours and Safaris and Oliver's Camps Ltd, 1996). Les opérateurs moins bien implantés qui ont investi à Engare Sero ont soit manqué de reconnaître l'importance du tourisme communautaire pour stimuler une gestion durable des ressources naturelles, soit poursuivi des gains économiques à court terme aux dépens de la viabilité sociale et écologique à plus long terme.

4. Analyse : les répercussions et les défis de l'écotourisme communautaire dans le nord de la Tanzanie

Les expériences des trois villages analysées ici illustrent tant le potentiel de l'écotourisme communautaire pour améliorer les moyens d'existence et la conservation en milieu rural, que les nombreux obstacles auxquels il se heurte dans la pratique.

A Sinya et Ololosokwan, les recettes du village ont augmenté rapidement au cours des cinq dernières années et ont entraîné des avantages socio-économiques. Bien que dans ces deux régions, les économies locales soient restées solidement ancrées dans l'élevage pastoral, le tourisme a joué un rôle important en apportant une source croissante de diversification. La capacité du conseil villageois d'Ololosokwan à investir dans les infrastructures sociales de la communauté et dans les conditions d'existence individuelles (par ex. l'éducation) a connu une évolution spectaculaire, le budget du village s'étant multiplié par plus de 20 pendant cette courte période.

Sinya et Ololosokwan présentent toutefois des niveaux très différents d'aptitude en administration intérieure et de capacité des villages à gérer les recettes du tourisme, de manière à transformer ces revenus en avantages sociaux et en investissements. Le tourisme lié aux espèces sauvages a bénéficié de façon non négligeable à Sinya, créant des recettes pour le conseil villageois et des possibilités d'emploi au niveau individuel. En même temps, les conflits internes ont toutefois augmenté et engendré un climat d'instabilité en termes d'administration locale et de prise de décisions.

Cette variabilité des capacités d'administration intérieure se fait également sentir dans les différents niveaux de réinvestissements en gestion des ressources naturelles par les deux communautés. Ololosokwan a adopté des arrêtés qui prévoient un éventail de contrôles statutaires sur les exploitations des ressources naturelles dans le village, ainsi qu'un plan d'occupation des sols qui affecte le gros des terres villageoises au pastoralisme intégré et au tourisme lié aux espèces sauvages. Cette communauté est l'un des rares villages de toute la Tanzanie à payer ses propres gardiens pour contrôler l'exploitation des ressources dans le

village. Les investissements de Sinya en conservation des espèces sauvages sont en revanche moins visibles. Le village ne prévoit ni arrêtés, ni plan de délimitation des terres, tandis qu'il n'a que récemment relancé son système de gardiens villageois, sur l'initiative d'une organisation extérieure de défense de la conservation et avec le soutien de l'entreprise voyageuse résidente. Les éventuelles améliorations observées en termes de réduction de l'exploitation illégale des espèces sauvages du village sont probablement dues autant, voire davantage, à la présence de l'entreprise touristique qu'à la meilleure intendance du village.

Dans le village d'Engare Sero, le tourisme commercial augmente, mais cette augmentation est demeurée hors du contrôle de la communauté jusqu'à présent, de sorte que la population locale n'a pas bénéficié des avantages que d'autres villages du nord tanzanien ont pu générer. Le tourisme dans le village a donc rapporté des avantages socio-économiques négligeables à la communauté. L'expérience d'Engare Sero révèle que les opportunités du marché et l'octroi de droits fonciers au village ne suffisent pas ; il convient de donner activement les moyens à la population locale de s'assumer, en l'informant de ses droits à gérer les terres et les ressources, ainsi qu'à conclure des accords commerciaux pour mieux tirer parti des intérêts commerciaux liés aux ressources, sans être court-circuitée par des intervenants extérieurs. Engare Sero démontre l'importance du développement des compétences si l'on veut réellement donner les moyens aux communautés d'exploiter les possibilités commerciales émergentes.

A l'inverse, Ololosokwan a bénéficié pendant toute cette période de l'expérience de la région de Loliondo en matière de promotion active des droits fonciers locaux, ainsi que du soutien compétent et dévoué des organisations locales de la société civile, des atouts dont disposent peu de communautés en Tanzanie (Nelson et Ole Makko, à paraître). Cette expérience résulte largement des pressions imposées par des intérêts extérieurs aux communautés pastorales de Loliondo, riches en ressources, y compris par leurs puissants voisins, le Parc national du Serengeti et le Périmètre de conservation de Ngorongoro. Les organisations de la société civile ont joué un rôle décisif, tant dans le renforcement des capacités de villages comme Ololosokwan à gérer le tourisme et les ressources naturelles dont ils dépendent, que dans leur contribution à défendre constamment les initiatives locales (Nelson et Ole Makko, à paraître).

Dans les trois cas, les différences de résultats obtenus en matière d'évolution et de gestion de l'écotourisme dépendent non seulement des capacités locales, mais aussi de la dynamique extérieure. A Engare Sero, les entreprises de tourisme ont profité du manque de connaissances et de capacités au niveau local pour contourner la communauté. A Ololosokwan et à Sinya en revanche, au cours des cinq dernières années, les rivalités centrales liées aux terres, aux espèces sauvages et au tourisme se sont produites entre l'écotourisme villageois et les concessions de safaris de chasse gérées centralement.

La confusion institutionnelle n'a fait qu'exacerber et prolonger ces tensions. L'administration locale et la législation foncière ont fourni les fondements et le cadre juridiques initiaux pour développer les activités touristiques au niveau des villages (Dorobo Tours and Safaris and Oliver's Camps Ltd, 1996 ; Nshala, 2002). La Politique sur les espèces sauvages a spécifiquement cherché à encourager les investissements en tourisme communautaire dans le milieu et à la fin des années 1990, mais les Règlements ultérieurs sur la chasse viennent contredire cette politique en interdisant le tourisme sur les terres villageoises qui accueillent des concessions de chasse. Pendant ce temps, la Stratégie nationale pour le développement rural et les documents relatifs à la réduction de la pauvreté qui y sont associés encouragent le tourisme communautaire sans aucune mention apparente de ces contradictions internes. Sinya illustre à quel point cette confusion peut se produire sur le terrain, puisque le Centre d'investissements de la Tanzanie, régi par la législation et la politique sur les investissements, y soutient le tourisme communautaire, tandis que la Division des espèces sauvages défend les poursuites engagées contre l'entreprise touristique locale pour avoir enfreint les règlements sur la chasse.

C'est grâce à la solidité et à la résistance des institutions locales que les intérêts de la communauté et les activités touristiques ont pu coexister dans ces villages tout au long de cette période, en dépit d'un environnement institutionnel si confus. Ololosokwan n'a pu développer ses activités qu'après avoir résisté aux tentatives extérieures de s'emparer des meilleures terres touristiques du village. Cette résistance locale face aux considérables pressions économiques et politiques de l'administration centrale nous rappelle que, comme l'indique Murphree (2000) : « Il est difficile de revenir sur la décentralisation une fois que celle-ci est en place. Lorsqu'elles bénéficient d'un certain degré d'autonomie, les juridictions

locales deviennent plus agressives dans la défense de leurs droits » (notre traduction). En faisant valoir leur droit à gérer l'écotourisme et à en bénéficier, les communautés telles qu'Ololosokwan jouent un rôle important dans les rivalités plus globales concernant l'exploitation, la gestion et l'occupation des ressources naturelles qui sont décisives pour les futurs moyens d'existence et la démocratisation de la Tanzanie rurale, ainsi que d'une grande partie de l'Afrique orientale et australe (Shivji, 1998 ; Gibson, 1999 ; Barrow *et al.*, 2000 ; Hulme et Murphree, 2001 ; Ribot, 2002).

Cependant, bien que les villages dotés d'entreprises de tourisme en activité aient réussi à empêcher un « recul » substantiel voire le retrait de ces entreprises, malgré les tentatives des autorités en charge des espèces sauvages, les conflits incessants concernant l'exploitation des ressources ont probablement entravé l'essor plus général de l'écotourisme communautaire dans le nord de la Tanzanie. Les conflits liés aux terres, aux espèces sauvages et au tourisme dans la région pèsent sur les communautés rurales et le secteur privé, freinant ainsi le commerce et les investissements. Cela traduit un environnement économique national généralement restrictif et peu propice en matière d'écotourisme communautaire, en dépit des déclarations politiques qui prétendent le contraire (par ex. RUT, 2002b). Ces expériences nous rappellent que le développement et la croissance économiques ne résultent pas forcément des plans directeurs et des déclarations politiques, mais de l'interaction souvent chaotique des forces politiques et économiques dans une société en évolution constante.

En concluant son étude consacrée à l'évolution initiale de l'écotourisme, non seulement en Afrique subsaharienne mais partout dans le monde, Honey (1999), affirme que l'écotourisme consiste principalement en des rapports de force et des rivalités sur le terrain. Les expériences des communautés rurales du nord tanzanien au cours des 10 dernières années renforcent le rôle central de ces rivalités dans la réalisation du potentiel théorique de l'écotourisme. Créer des débouchés économiques locaux grâce au tourisme constitue une question fondamentale de gouvernance au niveau local, régional et national.

5. Conclusion

L'évolution de l'écotourisme communautaire dans le nord de la Tanzanie durant la dernière décennie a des répercussions importantes sur les économies locales et la gestion des ressources naturelles régionales, particulièrement en ce qui concerne les espèces sauvages situées hors des périmètres protégés des savanes. L'écotourisme s'est répandu dans les communautés pastorales rurales et agropastorales, dont beaucoup disposent de possibilités de subsistance limitées et voient leurs troupeaux diminuer. Ces développements sont très révélateurs dans un contexte régional et national où (1) la réduction de la pauvreté dépend fortement de la diversification économique rurale, et (2) la conservation de la biodiversité doit impliquer une gestion locale des ressources naturelles très prononcée. Bien que l'écotourisme communautaire occupe une place de plus en plus centrale dans les débats sur la manière d'aborder les défis liés au développement rural ainsi qu'à la conservation des paysages et des espèces sauvages dans le nord tanzanien, l'écotourisme est loin de réaliser son potentiel dans la région.

Les défis majeurs pour l'écotourisme communautaire en Tanzanie concernent les droits et les capacités, thèmes relevant de la gouvernance aux niveaux local et national. La capacité de l'écotourisme à établir le lien entre les moyens d'existence ruraux et la conservation de la biodiversité dépend largement de l'avenir des droits locaux et de l'autorité en charge des décisions. Au cours des 10 dernières années, ces questions fondamentales liées à l'autorité et à la décentralisation ont connu une évolution plutôt irrégulière dans le nord tanzanien. Les autorités chargées des espèces sauvages soutenaient initialement la gestion communautaire des entreprises d'écotourisme sur les terres villageoises, mais lorsqu'il est apparu que ces entreprises risquaient d'entrer en conflit avec le système établi de gestion centralisée des concessions de chasse touristique, ce soutien a diminué au point d'être officiellement inversé par l'apparition de nouveaux règlements de chasse interdisant ces activités touristiques. D'autres politiques et pratiques administratives des pouvoirs publics (comme celles destinées au tourisme, au développement rural et aux investissements) restent toutefois favorables à l'écotourisme communautaire.

Est-ce que les autorités locales en charge des espèces sauvages et de l'occupation des sols vont se renforcer, ou est-ce que les perspectives locales seront freinées par les tentatives de l'administration centrale de contrôler l'activité économique, les investissements et les précieuses ressources naturelles ? Les villages sauront-ils développer leurs capacités par leurs propres moyens, de manière à sortir des conflits intérieurs avec des institutions de gestion plus solides, ou est-ce que ces différences intérieures contribueront à accroître les divisions locales et à fracturer les institutions villageoises et les rapports sociaux traditionnels ? Les réponses à ces questions sont étroitement liées à l'évolution des dynamiques de gouvernance dans toute la Tanzanie. Ces résultats dépendent de la maîtrise des dynamiques politico-économiques par un éventail d'acteurs, notamment les communautés locales, le secteur privé, les bureaucrates du gouvernement à divers niveaux, ainsi que les intérêts extérieurs qui interviennent dans les décisions liées à la conservation et au développement rural. Ils dépendent aussi de la façon dont cette maîtrise est employée pour soutenir les droits des populations locales et leurs perspectives en matière de gestion du tourisme et des ressources naturelles. La capacité de l'écotourisme à contribuer aux moyens d'existence locaux et aux objectifs de conservation dans le nord tanzanien sera largement déterminée par ces dynamiques politico-économiques en évolution.

Bibliographie

- African Wildlife Foundation (2001a). *The Impact of Wildlife-Based Enterprises on Local Livelihoods and Conservation in Kenya*. AWF Wildlife Enterprise for Local Development Project, Nairobi.
- African Wildlife Foundation (2001b). *The Impact of Wildlife-Based Enterprises on Local Livelihoods and Conservation in Tanzania*. AWF Wildlife Enterprise for Local Development Project, Nairobi.
- Ashley C., Roe D. et Goodwin H. (2001). *Pro-Poor Tourism Strategies: Making Tourism Work for the Poor. A review of experience*. Pro-Poor Tourism Report No. 1. ODI, IIED & Centre for Responsible Tourism, Londres.
- Baker N. et Baker E. (2002). *Important Bird Areas in Tanzania*. Wildlife Conservation Society of Tanzania, Dar es-Salaam.
- Baldus R.D. et Cauldwell A.E. (2004). "Tourist hunting and it's role in development of wildlife management areas in Tanzania". Dossier présenté au Sixième symposium international sur l'exploitation de la faune, Paris, 6-9 juillet. Disponible sur : http://www.wildlife-programme.gtz.de/wildlife/download/hunting_wma.doc
- Banque mondiale (2003). Indicateurs du développement mondial 2003. Banque mondiale, Washington D.C.
- Barnett R. (2000). *Food for Thought: The utilization of wild meat in Eastern and Southern Africa*. TRAFFIC Afrique orientale/australe, Nairobi.
- Barrow E., Gichohi H. et Infield M. (2000). *Rhetoric or Reality? A review of community conservation policy and practice in East Africa*. Dossier No. 5 de la Série « Evaluating Eden » de l'IIED et l'Union mondiale pour la nature, Londres et Nairobi.

- Bigsten A. et Danielson A. (2001). *Tanzania: Is the Ugly Duckling Finally Growing Up?* Rapport de recherche No.120. Nordiska Afrikainstitutet, Uppsala.
- Blanc J.J. et al. (2003). *African Elephant Status Report 2002: An update from the African Elephant*. Dossier occasionnel No. 29 de la Commission de l'IUCN sur la survie des espèces. IUCN/SSC Groupe de spécialistes des éléphants d'Afrique, Gland and Cambridge.
- Campbell K. et Borner M. (1995). "Population trends and distribution of Serengeti herbivores: Implications for management", in : A.R.E. Sinclair and P. Arcese (eds), *Serengeti II: Dynamics, Management, and Conservation of an Ecosystem*. University of Chicago Press, Chicago et Londres pp.117-45.
- Community Conservation Service Centre, CCSC (1997). *Towards Establishment of the Community Based Wildlife Areas in Enduimet*. Rapport de l'atelier des principales partie prenantes, 25-26 septembre.
- Division des espèces sauvages (2003). *Reference Manual for Implementing Guidelines for the Designation and Management of Wildlife Management Areas (WMAs) in Tanzania*. Ministère des ressources naturelles et du tourisme, Dar es-Salaam.
- Dorobo Tours and Safaris and Oliver's Camp Ltd (1996). "Potential models for community-based conservation among pastoral communities adjacent to protected areas in northern Tanzania" in : N. Leader-Williams, J. Kayera et G. Overton (eds), *Community-based Conservation in Tanzania*. Dossier occasionnel No. 15 de la Commission de l'IUCN sur la survie des espèces. IUCN, Gland and Cambridge, pp.100-105.
- Emerton L. (1997). *The Economics of Tourism, and Wildlife Conservation in Africa*. Dossier No. 4 d'analyse économique appliquée en conservation. African Wildlife Foundation, Nairobi.
- Foley C. (2004). "What is the future of Tarangire National Park?", *Miombo* No. 27, pp.5, 12-14.

- Galvin K.A. et Thornton P.K. (2001). "Human ecology, economics and pastoral household modeling" in : R.B. Boone and M.B. Coughenour (eds), *A System for Integrated Management and Assessment of East African Pastoral Lands: Balancing Food Security, Wildlife Conservation, and Ecosystem Integrity*. Rapport définitif au Programme mondial d'appui à la recherche en collaboration sur le bétail, Projet IMAS, pp.105-24.
- Gibson C.C. (1999). *Politicians and Poachers: The Political Economy of Wildlife Policy in Africa*. Cambridge University Press, Cambridge.
- Groupe de la Banque mondiale/AMGI (Agence multilatérale de garantie des investissements) (2002). *Tourism in Tanzania: Investment for Growth and Diversification*. AMGI et République unie de Tanzanie en coopération avec le programme Promouvoir l'Afrique, Washington D.C.
- Groupe de travail sur les espèces sauvages (2002). "Loliondo: A case study of wildlife management in northern Tanzania". Rapport inédit.
- Hayes H.T. (1977). *The Last Place on Earth*. Stein and Day, New York.
- Hemingway E. (1936). *Les vertes collines d'Afrique*. Arrow Books, Londres (édition de 1994).
- Homewood K.M. et Rodgers W.A. (1991). *Maasailand Ecology: Pastoralist Development and Wildlife Conservation in Ngorongoro, Tanzania*. Cambridge University Press, Cambridge.
- Honey M. (1999). *Ecotourism and Sustainable Development: Who Owns Paradise?* Island Press, Washington, D.C.
- Hulme D. et Murphree M. (2001). "Community conservation as policy: promise and performance" in : D. Hulme and M. Murphree (eds), *African Wildlife and Livelihoods: The Promise and Performance of Community Conservation*. James Currey, Oxford, pp.280-97.
- Igoe J. et Brockington D. (1999). *Pastoral Land Tenure and Community Conservation: A Case Study from North-east Tanzania*. Pastoral Land Tenure Series. IIED, Londres.

Jones C.M. (2001). Wildlife Conservation Act, 1974 and the Wildlife Policy of Tanzania: A Private Sector Perspective. Dossier thématique No. 2 présenté à l'atelier d'analyse de la Loi de 1974 sur la conservation des espèces sauvages, Hôtel Impala, Arusha.

KIHACHA (2002). *Food is Politics: Struggles over Food, Land and Democracy*. E & D Limited, Dar es-Salaam.

Kiunsi R.B.R. (1993). *Land Cover Changes in the Longido Game Controlled Area and their Possible Effect on the Functioning of the Amboseli Biosphere Reserve*. Mémoire de maîtrise inédit, Institut international d'études aérospatiales et de sciences de la terre, Pays-Bas.

Lane C. (1997). "Ngorongoro Voices: Indigenous Maasai residents of the Ngorongoro Conservation Area in Tanzania give their views on the proposed General Management Plan". Forests, Trees and People Working Paper. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Uppsala.

Leader-Williams N., Kayera J.A. et Overton G.L. (1996). *Tourist Hunting in Tanzania*. Dossier occasionnel No. 14 de la Commission de l'IUCN sur la survie des espèces, Gland and Cambridge.

Masara Y.B. (2000). *The Conflict of Legislations and Collision of Jurisdictions: An impediment to the realization of community based conservation in Tanzania?* Rapport d'expertise inédit préparé pour l'African Wildlife Foundation, Arusha.

Mbaria J. (2002). "Hunting causes diplomatic row", *The East African*, 29 septembre et 5 octobre.

MERC (Maasai Environmental Resource Coalition) (2002). *The Killing Fields of Loliondo: The Hunting Operations of Ortello Business Company and their Impact on Maasai Rights, Wildlife, and the Environment*. Rapport de la Maasai Environmental Resource Coalition, Washington, D.C.

MRNT (Ministère des ressources naturelles et du tourisme) (1998). *The Wildlife Policy of Tanzania*. Imprimerie publique, Dar es-Salaam.

- MRNT (2000). *The Wildlife Conservation (Tourist Hunting) Regulations*. Imprimerie publique, Dar es-Salaam.
- MRNT (2001). *Community-based Forest Management Guidelines*. Division forestière et apicole, Dar es-Salaam.
- MRNT (2002a). "Response and explanations regarding the article in *The East African* news paper (sic) titled 'Game carnage in Tanzania alarms Kenya'", 1-7 avril, pp.14-15.
- MRNT (2002b). *Tourism Master Plan: Strategy and Actions*. Mise à jour du résumé définitif.
- Murphree M.W. (2000). "Boundaries and Borders: The Question of Scale in the Theory and Practice of Common Property Management", document présenté à la Huitième conférence biennale de l'Association internationale pour l'étude de la propriété collective, *Constituting the Commons: Crafting Sustainable Commons in the New Millennium*, Bloomington, Etats-Unis, 31 mai-4 juin 2000.
- Mwalyosi R.B.B. (1992). "Land-use changes and resource degradation in south-west Masailand Tanzania", *Environmental Conservation*. 19 (2): 146-52.
- Ndoinyo Y. (2002). "Natural Resources Management in Ololosokwan Village, Ngorongoro District, Tanzania". Mémoire inédit de second cycle universitaire, Université de Dar es-Salaam.
- Nelson F. (2000). "West side story", *Swara* 23(2) : 39-42.
- Nelson F. (2003). "Community-based tourism in Tanzania: Increasing opportunities, escalating conflicts, and an uncertain future". Document présenté à la Conférence africaine de l'Association pour le tourisme et l'éducation liée aux loisirs, *Community Tourism: Options for the Future*, Arusha, Tanzanie.
- Nelson F. et Ole Makko S. (à paraître). "Communities, conservation, and conflict in the Tanzanian Serengeti" in : B. Child and M. Lyman (eds), *Natural Resources as Community Assets: Lessons from Two Continents*. Sand County Foundation et The Aspen Institute.

- Nelson F., Nshala R. et Rodgers W.A. (à paraître). "The evolution and reform of Tanzanian wildlife law" in : G. Wandesforde-Smith, W.C.G. Burns and S. Mtisi (eds), *The Future of Conservation in Africa: Law, Biodiversity, Livelihoods, and Development*. Cambridge University Press, Cambridge.
- Nshala R. (2002). *Village Rights Relating to Land Management, Tourism, and Tourist Hunting*. Rapport inédit de l'Equipe de juristes pour l'action environnementale.
- O'Malley M.E. (2000). "Cattle and Cultivation: Changing Land Use and Labor Patterns in Pastoral Maasai Livelihoods, Loliondo Division, Ngorongoro District, Tanzania". Thèse de doctorat inédite, Université du Colorado.
- Organisation mondiale du tourisme (2001). *Le tourisme dans les pays les moins avancés*. Rapport d'une réunion de haut niveau sur le tourisme et le développement des pays les moins avancés, organisée en Espagne du 26 au 29 mars. Organisation mondiale du tourisme, Madrid.
- Organisation mondiale du tourisme (2002). *Tourisme et réduction de la pauvreté*. Organisation mondiale du tourisme, Madrid.
- Poole J. et Reuling M. (1997). "A Survey of Elephants and Other Wildlife of the West Kilimanjaro Basin, Tanzania". Rapport inédit.
- Programme de développement touristique (2002). *Utalii News*. Volume 2.2.
- Ribot J.C. (2002). *Democratic Decentralization of Natural Resources: Institutionalizing Popular Participation*. Institut Mondial des Ressources.
- Robford Tourism (1999). *Monduli District Tourism Master Plan*. Rapport définitif.
- RUT (République unie de Tanzanie) (2001). *Rural Development Strategy*. Version définitive, Cabinet du Premier ministre.

- RUT (2002a). *Prudent Exploitation of Tourism Potential for Wealth Creation and Poverty Reduction*. Discours-programme du Président de la République unie de Tanzanie, Son Excellence Benjamin William Mkapa, au Forum de la Tanzanie sur les investissements dans le tourisme. Imprimerie publique, Dar es-Salaam.
- RUT (2002b). *Tourism Master Plan: Strategy and Actions*, Mise à jour du résumé définitif, Ministère des ressources naturelles et du tourisme, Dar es-Salaam.
- RUT (2003). *Poverty and Human Development Report 2002*. Groupe de travail en recherche et analyse. République unie de Tanzanie.
- Shivji I.G. (1998). *Not Yet Democracy: Reforming Land Tenure in Tanzania*. IIED (Londres)/ HAKIARDHI/ Faculté de droit, Université de Dar es-Salaam, Dar es-Salaam.
- Shivji I.G. et Kapinga W. (1998). *Maasai Rights in Ngorongoro, Tanzania*. IIED/ HAKIARDHI, Dar es-Salaam.
- Sinclair A.R.E. (1995). "Serengeti past and present" in : A.R.E. Sinclair and P. Arcese (eds), *Serengeti II: Dynamics, Management, and Conservation of an Ecosystem*. University of Chicago Press, Chicago et Londres, pp.3-30.
- The Ecotourism Society (2004). <http://www.ecotourism.org/index2.php?what-is-ecotourism>.
- Ujamaa–Community Resource Trust and Sand County Foundation–Tanzanie (2004). Report of a seminar held in Engare Sero village, Ngorongoro District, 12-13 février 2004.
- Wily L. et Mbaya S. (2001). *Land People and Forests in eastern and southern Africa at the beginning of the 21st Century: The impact of land relations on the role of communities in forest future*. IUCN-EARO, Nairobi.
- Wily L.A. (2003). *Régime foncier communautaire. La nouvelle Loi sur le foncier villageois de 1999 en Tanzanie : questions et réponses*. Dossier No. 120, Programme Zones Arides. IIED, Londres.

Wily L.A. et al. (2000). "Community management of forests in Tanzania: A status report at the beginning of the 21st century", *Forest, Trees and People Newsletter* 42, pp. 36-45.

Wøien H. et Lama L. (1999). *Market commerce as wildlife protector? Commercial initiatives in community conservation in Tanzania's northern rangelands*. Pastoral Land Tenure Series No. 12. IIED, Londres.



Améliorer les conditions de vie des populations des zones arides de l'Afrique : c'est là l'objectif du Programme Zones Arides de l'IIED.

Nos priorités consistent à :

- renforcer les capacités des populations locales à gérer leurs ressources de manière durable et équitable ;
- promouvoir des politiques et institutions qui garantissent des processus de prise de décisions participatifs ;
- intervenir dans des processus internationaux qui favorisent les besoins des populations des zones arides.

Avec différents partenaires d'Afrique et d'Europe, nous menons des recherches sur des thèmes politiques clés concernant directement les populations pauvres, et nous encourageons un dialogue informé sur ces thèmes. Notre travail englobe un large éventail de domaines, allant du foncier et de l'accès équitable aux ressources naturelles à l'avenir des exploitations familiales dans un contexte de mondialisation ; du développement pastoral et de la gestion des ressources naturelles communes à la gestion des ressources transnationales ; de la bonne gouvernance et de l'inclusion sociale aux liens entre les sphères rurale et urbaine ; de l'alphabétisation et de la participation démocratique à l'intégration régionale et aux migrations internationales.

Ces Dossiers constituent un forum d'échange pour les praticiens du développement et les décideurs politiques, leur permettant de partager leurs idées et expériences relatives aux problématiques de développement affectant les populations des zones arides.

Les Dossiers sont publiés en français et en anglais. Ils peuvent être téléchargés sur notre site web à www.iied.org/drylands/pubs/issuepapers.html

**International Institute for
Environment and
Development**
3 Endsleigh Street
London WC1H 0DD
UK

Tél : (+44 20) 7388 2117
Fax : (+44 20) 7388 2826
Email : drylands@iied.org
Site web : www.iied.org

ISSN 1357 9312
ISBN 1 84369 532 4